

pacifique tout en tenant compte des puissances actuelles dans le monde.

### **Le Canada à la Conférence de San Francisco**

A l'ouverture de la Conférence de San Francisco, le Premier ministre indique comment la délégation du Canada abordera les propositions relatives à la Charte qui avaient été préparées à Dumbarton Oaks. Il dit qu'en présentant des suggestions d'amendements la seule préoccupation de la Délégation «sera d'aider à la création d'une organisation qui, au cours des années et de décennies à venir, sera assez forte et assez souple pour résister à tous les efforts auxquels elle pourra être soumise».

Il ajoute:

Nous reconnaissons que le pouvoir et la responsabilité doivent aller de pair et que la sécurité internationale dépend en premier lieu du maintien du côté de la paix, d'une prépondérance écrasante. Toutefois, la puissance n'est pas concentrée exclusivement dans les mains de quatre ou cinq États, quels qu'ils soient, et la Conférence ne doit pas agir comme si telle était sa pensée. Pareille position serait non seulement en contradiction avec les faits, tels qu'ils sont apparus au cours des cinq dernières années, elle serait encore néfaste à la cause de la sécurité elle-même. Elle stimulerait, en effet, dans un grand nombre de petits pays, la formation d'un nouveau type d'isolationnisme procédant du sentiment que la tâche de maintenir la paix peut être laissée aux seules grandes puissances. S'ils cédaient à cette idée, les petits pays auraient plus de peine à apporter leur contribution. Or, l'expérience a montré que la part des petits pays n'est pas négligeable, soit qu'il s'agisse de préserver la paix, soit qu'il s'agisse de la rétablir lorsqu'elle a été troublée.

La délégation du Canada à San Francisco était très forte et ses membres qui comptaient des représentants des deux grands partis de l'opposition, participèrent activement aux travaux de tous les comités techniques établis par la Conférence. Par exemple, au Comité de la coopération économique et sociale se trouvaient MM. Gordon Graydon, M. J. Coldwell et L. B. Pearson. Le premier ministre représentait le Canada au Comité des mesures coercitives et Mme Cora T. Casselman était déléguée au Comité des règlements pacifiques des différends.

Il était sans doute d'importance capitale pour le Canada que les dispositions de sécurité de la nouvelle organisation inter-